

**DRAJES Bretagne - Pôle Sport**

---

# CAMPAGNE 2025 DU PLAN "5000 ÉQUIPEMENTS - GÉNÉRATION 2024"



# Points clés du Plan 5000

- Un programme visant à renforcer les liens avec le milieu scolaire
- 300 M€ sur 3 ans
- Soutenir 5000 équipements dans ou à proximité d'établissements scolaires, d'ici 2027
- Ouvert à tous les territoires
- 1/3 des équipements financés dans ou à proximité de QPV
- Un plan en 2 axes pour 2025
- Un objectif de 28 équipements en Bretagne
- **3 780 228 € pour la Bretagne en 2025**





## Axe 1 - équipements de proximité enveloppe 623 665 € / cible : 16 équipements

### Porteurs de projets éligibles :

- Les collectivités et leurs groupements (communes, intercommunalités, départements, régions)
- Associations sportives, fédérations
- ESMS ayant une association sportive affiliée à une fédération
- Universités publiques

### Types d'équipements :

Plateaux multisports, parcours de sport-santé connectés, terrains de basket 3x3, terrains de hand 4x4, terrains de foot à 5x5, AirBadminton, pumptracks, skatepark...



# Axe 1 - équipements de proximité

enveloppe 623 665 € / cible : 16 équipements

## Nature des travaux éligibles :

- Création d'équipement de proximité
- Requalification d'équipement non entretenu et non utilisé
- Couverture d'équipement non couvert
- Éclairage LED d'équipement non éclairé
- Design actif

## Informations importantes :

- Seuil minimal de demande de subvention : 10 000 €
- Convention d'utilisation avec un établissement scolaire à proximité
- Le dépôt du dossier autorise le commencement de projet





## Axe 2 - équipements structurants enveloppe 3 156 563 € / cible : 12 équipements

### Porteurs de projets éligibles :

- Les collectivités et leurs groupements (communes, intercommunalités, départements, régions)
- Associations sportives, fédérations

### Informations importantes :

- Seuil minimal de demande de subvention : 50 000 €
- Max. 20% de subvention pour les projets à plus de 500 k€
- Max. 50% de subvention pour les projets à moins de 500 k€
- Attestation d'utilisation par les établissements scolaires à proximité
- Le dépôt du dossier autorise le commencement de projet



## Axe 2 - équipements structurants

enveloppe 3 156 563 € / cible : 12 équipements

### Projets éligibles :

- Piscines (tous gabarits de bassins de natation y compris les bassins mobiles ou flottants en milieu naturel dont le coût est supérieur ou égal à 500 000 €)
- Gymnases dotés d'équipements dédiés à la pratique sportive fédérale
- Équipements sportifs destinés à la pratique club : stade d'eaux vives, dojo, structure artificielle d'escale, terrain de grands jeux, etc.
- Salles autonomes connectées
- Matériels lourds spécifiques destinés à la pratique sportive fédérale.

